

Inscriptions

Toutes les inscriptions sont valables pour un an de date à date.

Chaque inscription donne lieu à la délivrance d'une ou plusieurs cartes, indispensables pour le jeu sur place et le prêt de jeu lors de la fréquentation de la ludothèque. En cas de perte, un forfait de 5€ vous sera demandé par carte perdue.

Inscription Individuelle

Elle permet à une personne seule (+12 ans) de fréquenter la ludothèque ainsi que d'accéder au prêt de jeux.

Montant : 25€

(20€ pour les collégiens, lycéens, étudiants et les personnes bénéficiant de minima sociaux, sur présentation d'un justificatif)

Inscription Famille

Elle permet à tous les membres d'une famille de fréquenter la ludothèque ainsi que d'accéder au prêt de jeux.

Montant : 55€ par famille

(25€ pour les familles bénéficiant de minima sociaux sur présentation d'un justificatif)

En tant qu'association, vous pouvez nous soutenir en faisant un don matériel et/ou financier et/ou faire du bénévolat. Dans ce cas, merci de vous rapprocher de l'équipe.

Responsabilité

Les enfants, dans tous les cas, restent sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux, même si ces derniers ne sont pas présents au sein de la structure.

Pour les enfants de moins de 6 ans, la présence d'un adulte est obligatoire.

Les ludothèques déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objets ou de vêtements personnels.

Pour les horaires, consultez notre site : www.lesludotines.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LUDOTINES



L'association AGIL (Association de Gestion Innovante de Ludothèques)

L'association A.G.I.L. a été créée en juillet 2007 pour répondre à un appel d'offre de la ville de Toulouse afin de gérer deux ludothèques sur le quartier Saint Aubin. Cet espace, nommé les Ludotines, a ouvert ses portes en décembre 2007 au 8, impasse Saint Aubin. Le premier étage est dédié au public de moins de 6 ans et le second étage à celui de 6 à 99 ans. Depuis 2020, l'entresol, nommé Fabularea, accueille une troisième zone dédiée au jeu sur place de 12 à 99 ans et au prêt de jeux et jouets .

Si vous souhaitez participer à la vie de l'association, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le jeu en ludothèque, c'est quoi?

Le jeu est notre outil de travail principal et nous en défendons une vision précise: le jeu **pour le plaisir de jouer**. Nous nous appuyons sur la définition de J. Huizinga qui définit le jeu comme une « activité libre, fictive et gratuite ».

- **Libre** : jouer est donc toujours une activité facultative. Le joueur décide de se diriger vers le jeu qu'il veut en fonction de ses propres intérêts.
- **Fictive** : une action dans le jeu n'a pas de conséquences sur la vie réelle.
- **Gratuite** : sans attente de résultats. Qui ne produit ni biens, ni richesses.

Si une seule de ces composantes fait défaut, il n'est plus possible de parler de jeu.

Le rôle de l'équipe

L'équipe :

- est garante de la qualité de l'accueil,
- vous oriente lors de votre choix de jeux ou de jouets,
- valide vos emprunts et vos restitutions,
- fixe les règles pour faciliter le bien vivre ensemble,
- **sera dans l'obligation de réguler les temps de présence sur place (pour le bien de tous et en cas de surfréquentation).**

Les mineurs accueillis restent sous la responsabilité de leurs tuteurs légaux, en aucun cas il n'y a de transfert de responsabilité sur l'équipe des ludotines.

Les ludothèques « Les Ludotines » et Fabularea proposent :

DU JEU SUR PLACE

Les ludothèques proposent différents espaces ludiques régulièrement renouvelés dans lesquels le joueur :

- a le droit de jouer ou de ne pas jouer.
- peut choisir librement son jeu ou son jouet.
- peut choisir tout aussi librement ses partenaires de jeux et avoir le droit de jouer seul.
- ramènera, si possible, les objets ludiques dans leur espace après les avoir utilisés.
- peut solliciter les ludothécaires afin d'avoir une explication ou un conseil sur un jeu.

Afin de garantir la qualité du jeu des enfants, nous conseillons une durée de jeu sur place d'**1h pour les moins de 6 ans** et d'**1h30 pour les plus de 6 ans**.

La place de l'accompagnant

L'accompagnant est présent pour assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant qui joue. Il est aussi là pour jouer avec l'enfant si ce dernier le sollicite.

Pour les petits mets...

Nous ne disposons pas d'un espace goûter intérieur, séparé de la zone de jeu ; c'est pourquoi il n'est pas possible de prendre une collation au sein de la ludothèque. La seule exception concerne l'allaitement.

Par ailleurs, l'association met gracieusement à disposition du café et du thé. Il est demandé aux personnes de les consommer **uniquement** autour de l'espace dédié à cet effet.

Faire découvrir les ludothèques

Nous rappelons qu'il est possible aux personnes de votre entourage, de venir découvrir les Ludotines lors d'une première visite gratuite ou lors des soirées jeux (à partir de 12 ans).

DU PRÊT DE JEUX

Vous avez la possibilité d'emprunter un jeu ou jouet par membre de la famille inscrit aux ludothèques pour une durée maximale de 21 jours. Un chèque de caution de 60€ est demandé pour chaque jeu ou jouet emprunté (renouvelable à chaque réinscription). Les chèques de caution ont une validité de 1 an et 8 jours, ils seront détruits après leur période de validité.

Au moment de l'emprunt, la présentation de la carte est **obligatoire**. L'emprunteur doit s'assurer que le jeu est complet et en bon état. Les jeux sont prêtés sans piles. Attention de bien vérifier que le cache pile est refermé pour éviter tout danger.

Les jeux doivent être rendus **propres**. Les peluches, marionnettes, certaines poupées et leurs habits passent en machine à laver. Aidez nous à les garder propres.

En plus du jeu, merci de prêter une attention particulière aux boîtes.

La ludothèque décline toute responsabilité dans **l'utilisation de tous les jeux et jouets** empruntés.

Foire aux questions :

Je suis en retard !? Au secours !!!

Tous retards de restitution entraîne une durée d'interdiction d'emprunt équivalente au nombre de jours du retard.

J'ai abîmé le jeu !? A l'aide !!!

Pas de panique. Dans tous les cas, nous vous demandons de ne pas effectuer de réparation. Informez nous dès la restitution du jeu.

J'ai perdu une pièce !?

Différentes solutions sont possible :

- un forfait de 5€ pour pièce perdue si nous l'avons en stock
- remplacer la pièce à vos frais
- en dernier recours, encaissement de la caution

J'ai perdu une pièce du jeu et j'ai plusieurs chèques de caution ?

- Je ne peux pas emprunter d'autres jeux jusqu'à restitution du jeu complet.

J'ai perdu le jeu entier !?

- Nous vous demandons de racheter le jeu perdu ou, en dernier recours, nous encaisserons votre chèque de caution.